

Ceux qui résident dans les régions d'opérations ne viennent qu'en seconde ligne, bien que leur présence soit très désirable. **Si la direction supérieure de l'armée l'exige, on peut renoncer à la participation des membres hollandais attendus. On est prié de se hâter.**

Veillez insister auprès de la direction supérieure de l'armée pour l'octroi des permis de voyage. Provoquer un mouvement flamand dans le moment présent est très important au point de vue politique. »

29 janvier 1917, p. m.

(Signé) ZIMMERMANN.

Lettre (7 mars 1917) de M. von BETHMAN-HOLLWEG (1) au général commandant en chef HINDENBURG, sur la Flamenpolitik afin d'obtenir le concours de l'Etat-major général pour celle-ci :

« Le Chancelier de l'Empire.

Berlin, le 7 mars 1917.

17022 P.

Comme vous le savez, Excellence, j'ai reçu le 3 mars de cette année une députation du Conseil de Flandre, fondé le 4 février 1917 par les groupes activistes flamands et, du consentement de Sa Majesté l'Empereur, je leur ai fait savoir, en réponse à leur allocution ci-jointe, que la politique suivie en Belgique par le Gouverneur Général, d'accord avec moi-même, sera poursuivie avec énergie, afin d'arriver à une plus grande indépendance des Flandres, et que, déjà pendant l'occupation, on établira la séparation administrative! **La frontière linguistique doit devenir si possible la frontière effective de deux régions placées sous les ordres d'un seul Gouverneur Général, mais avec deux administrations distinctes.**

Les intérêts allemands que nous poursuivons par cette politique apparaissent clairement. Le sort de la Belgique dépend du succès final de nos armes. Quoi qu'il arrive, une Belgique dont l'organisation intérieure est séparée et dont la majorité flamande est délivrée de la domination de la minorité wallonne, orientée vers la France — sera plus aisément rendue utile aux intérêts allemands — que l'Etat belge dans sa constitution actuelle. Ce but sera atteint d'autant plus vite que nous parviendrons à mettre les Flamands de notre côté, etc...

(Signé) von BETHMAN-HOLLWEG. »

Au chef d'état-major de l'armée de campagne Son Excellence M. le General feldmarschall HINDENBURG, Grand Quartier Général.

HINDENBURG répondit, le 11 mars (2), à cette lettre par un télégramme dont voici la fin (Gen. Qu. N° 632. Secret) :

« Il va de soi que j'appuierai loyalement Votre Excellence dans la politique flamande approuvée par l'Empereur, et le Gouverneur Général dans la politique religieuse poursuivie par ce dernier, comme je m'en suis expliqué avec l'ambassadeur von der LANCKEN.

La question de nouveau agitée en ce moment : comment contraindre la Belgique à intervenir plus fortement dans les frais de guerre, devrait peut-être être retardée jusqu'à l'établissement de la nouvelle organisation du pays.

Etant donné les promesses faites aux Flamands, je ne puis plus maintenir le point de vue que nous devons pousser l'exploitation à outrance de la Belgique à tel point, que le besoin de paix éclate de façon violente au sein du peuple belge.

Néanmoins, la Belgique doit être plus affaiblie, économiquement, que le peuple allemand. Ce n'est qu'alors que nous la rendrons, économiquement, dépendante de nous.

(Signé) von HINDENBURG. »

(1) RUDIGER, *Flamenpolitik*, p. 62.

(2) IDEM, *ibid.*, p. 63.

SEPTIÈME PARTIE

ANNEXE

Pièces Allemandes

Les documents que nous publions dans cette septième partie n'appartiennent pas au Conseil de Flandre. La plupart ont déjà été publiés.

Ce sont des pièces allemandes qui ne furent pas connues — tout au moins officiellement — du Conseil de Flandre.

Elles présentent un intérêt tout à fait primordial au point de vue de l'étude du mouvement activiste en Belgique; c'est pourquoi nous avons estimé qu'il était indispensable de les publier dans ce travail.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16